

Dossiers transversaux

7^e édition du Trophées des Associations

La Fondation d'entreprise Groupe EDF poursuit son engagement aux côtés du monde associatif et lance la 7^{ème} édition des Trophées des Associations sous le haut patronage de Patrick Kanner, Ministre de la Ville de la Jeunesse et des Sports.



Cette année, trois catégories, en adéquation avec les axes d'intervention de la Fondation, sont proposées aux candidats :

- **Santé et prévention des comportements à risques :**

Améliorer les conditions de vie des jeunes atteints par la maladie et/ou en situation de handicap, soutenir les jeunes en risque suicidaire ou en détresse psychologique.
Prévenir les comportements à risques liés à la consommation d'alcool et de drogues, à la sexualité ou aux violences dirigées contre soi et les autres.

- **Éducation et citoyenneté :**

Contribuer à une meilleure appréhension des droits, des devoirs et des institutions de la

Dossiers transversaux

République.

Encourager le vivre ensemble, lutter contre les discriminations.

Favoriser l'accès à la culture, aux sciences et à l'éducation.

- **Solidarités numériques :**

Développer des outils numériques qui permettent une meilleure inclusion sociale, qui répondent à une problématique de solidarité ou d'aide d'urgence.

Permettre l'accès aux ressources numériques à des populations qui en sont éloignées pour que le numérique ne soit pas un facteur d'exclusion sociale.

Dix prix seront remis par catégorie : 1 de 30 000 €, 3 de 15 000 €, 3 de 10 000 € et 3 de 5 000 €).

Un dispositif participatif pour tous sur internet et 2 prix

La Fondation EDF appelle à une mobilisation du plus grand nombre afin que soient identifiées et contactées les associations concernées par cette opération. Ainsi, que l'on soit responsable associatif, bénévole, salarié EDF ou citoyen, chacun peut inscrire, recommander ou soutenir une ou plusieurs associations.

Les inscriptions se feront du **22 août au 3 octobre 2016** sur le site <http://fondation.edf.com>.

Cette année encore, la Fondation EDF propose deux prix spécifiques :

- **un Trophée du public** de 20 000 € : chacun peut voter pour son association préférée sur le site. L'association qui remportera le plus de votes sera l'association lauréate.

- **un Trophée des salariés** de 20 000 € : en interne, les salariés d'EDF peuvent choisir leur association favorite parmi les six associations retenues par le jury (deux par catégorie).

Un espace dédié pour les petites associations

La plateforme des Trophées des Associations est un lieu d'échanges. Elle permet aux associations d'être visibles et mises en valeur. Chacune dispose d'un espace dédié et personnalisé pour présenter ses projets, ses actions mais aussi publier ses besoins en bénévoles et lancer des appels à dons.

[RDV ici](#) pour vous inscrire